

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les opérations inscrites »,

les mots :

« le financement des opérations prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.